Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB202512165-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 10 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, MARTINIAULT Anne-Laure, FOUCHARD Fabrice, LEMARCHANDEL Franck, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absentes excusées : BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / DELVILLE Nathalie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse

Etaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime /

Secrétaire de séance : M. Luc JEANNEAU à qui il est adjoint un auxiliaire.

5. Versement d'une subvention du budget communal au budget annexe camping

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Lors de la séance du 28 mars 2025, le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2025 qui prévoyait notamment le versement d'une subvention d'équilibre du budget commune au budget camping de 8 425€.
Afin de pouvoir effectuer le versement de cette subvention, il convient de prendre une délibération qui sera jointe, comme pièce justificative, aux opérations comptables.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, il est proposé de valider le versement de cette subvention dont les crédits sont inscrits aux budgets 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **Décide de verser** une subvention du budget commune au budget camping de 8 425 euros et préciser que les crédits sont inscrits aux budgets 2025

- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Luc JEANNEAU